Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant
En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

1886

Edition PDF du 18 octobre 2010
Les articles mis en ligne depuis DP 1885 du 11 octobre 2010

DOMAINE PUBLIC

Dans ce numéro

Le PLR et l'Europe: l'art de desservir le pays (André Gavillet)
On refuse de prendre la carte du «club», mais on exige de profiter de ses avantages

Renvoi des étrangers délinquants: initiative et contre-projet, deux points de vue (Jean-Daniel Delley | Alex Dépraz)
Le vote du 28 novembre sur la nouvelle initiative de l'UDC pose une question de principe et une question tactique

Initiative pour des impôts équitables: l'occasion de mettre hors jeu les collectivités parasites (Jean-Daniel Delley)
Les trois arguments des adversaires de l'initiative soumise au vote le 28 novembre sont aisément réfutables

Infrastructures de réseaux en perpétuels chantiers (Yvette Jaggi)
Doris Leuthard nouvelle ministre des réseaux, entre les recommandations d'economiesuisse et le testament de Moritz Leuenberger avalisé par le Conseil fédéral

Le PLR et l'Europe: l'art de desservir le pays

André Gavillet • 18 octobre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/15644

On refuse de prendre la carte du «club», mais on exige de profiter de ses avantages

A une majorité sans équivoque, les délégués du parti libéral-radical réunis à Herisau ont choisi la seule voie des bilatérales pour développer nos relations avec l'Union européenne. Pas d'adhésion, qui paraissait pourtant prometteuse aux radicaux aux temps lointains où Christiane Langenberger présidait provisoirement leur parti; pas d'EEE, que Jean-Pascal Delamuraz défendit avec les radicaux de toute son énergie – mais des bilatérales qui, seules, respecteraient notre souveraineté. La Suisse radicale ne s'habille pas confection, mais sur mesure.

Cette prise de position frappe d'abord par son inopportunité. Le Conseil fédéral vient d'annoncer qu'il s'en tenait au bilatéralisme. Cette prudence a fait des déçus disséminés, mais n'a provoqué aucun contre-courant. Pourquoi dès lors intervenir lourdement, si ce n'est par électoralisme? Ne pas laisser à l'UDC seule le bénéfice électoral de la résistance à l'Union.

Abécédaire UDC

Le choix des délégués fut préparé par un *«papier de position»* intitulé *La Suisse face à la mondialisation. Politique extérieure autonome, libre-échange et médiation.*

En ce qui concerne le refus d'envisager une adhésion à l'Union européenne, on est surpris de constater que l'argumentation, en quelques lignes, rejoint l'abécédaire de l'UDC: sauvegarde de la démocratie directe, refus de la hausse de la TVA, opposition aux versements obligatoires des fonds structurel européens.

Ce dernier point est révélateur. Ne faisant pas partie du *«club»* – c'est de ce nom qu'est affublée souvent l'Union européenne – nous n'avons pas à payer les pleines cotisations. Ce qui ne nous empêche pas de demander d'étendre par accord bilatéral l'exercice élargi de certaines professions, banques et assurances au sein de l'UE. Payer moins et gagner plus, le bilatéralisme vu d'Herisau.

Traîtres

L'UE a de son côté des revendications à faire valoir. Elles sont avant tout fiscales, imposition des personnes morales par les cantons, application du secret bancaire, etc. Tous les pays de l'UE, à la recherche de l'assainissement de leurs finances, imposent à leur population des sacrifices financiers. Ils seront dès lors d'autant plus durs avec les fraudeurs et ceux qui les protègent.

La Suisse sera mise sous pression. Elle résistera. Elle fera appel à tous, mêlant l'«honneur national» à la défense d'intérêts particuliers.

Ceux qui jugent déloyales certaines dispositions du droit fiscal suisse, et qui le disent et le diront à haute voix, seront repérés et disqualifiés. Déjà un éminent comitard radical a dénoncé les *«traîtres»*. Il se vante de vouloir récidiver.

Le refus du parti libéral-radical de laisser ouvertes les options ne clarifie pas le jeu, comme s'en vante le président Pelli. Il aligne ce parti sur l'UDC. Il ne lui laisse pas la marge de manœuvre dont a besoin la nécessaire recomposition d'une majorité gouvernementale. Il introduit un vocabulaire de *«guerre civile»* dans le débat démocratique.

Renvoi des étrangers délinquants: initiative et contre-projet, deux points de vue

Jean-Daniel Delley | Alex Dépraz • 15 octobre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/15613

Le vote du 28 novembre sur la nouvelle initiative de l'UDC pose une question de principe et une question tactique

La gauche est partagée au sujet du mot d'ordre à donner pour la double votation du 28 novembre prochain. Faut-il rejeter aussi bien l'initiative de l'UDC que le contre-projet qui lui est opposé? Ou plutôt privilégier ce dernier pour tenter de couler le texte des nationalistes?

La majorité des parlementaires socialistes a choisi le deuxième terme de l'alternative. Seul un contre-projet est susceptible de barrer la route à l'initiative de l'UDC, et les nouvelles compétences qu'il attribue à la Confédération en matière d'intégration sont bonnes à prendre. Déjà des partis cantonaux – Berne, Schwytz – préconisent le oui au contre-projet. La direction du PS, par contre, s'est prononcée pour un double non. Et c'est le congrès des 30 et 31 octobre prochain qui adoptera le mot d'ordre du parti.

Sur le fond, la cause est entendue. Tout comme l'initiative, le contre-projet fait l'amalgame entre nationalité et criminalité. Il crée l'illusion que les renvois vont dissuader les délinquants potentiels. Le contre-projet élimine certains motifs de renvoi énumérés par l'initiative, mais il en allonge également la liste. Contrairement à l'initiative, il précise qu'une décision de renvoi doit respecter le droit international et les principes et droits fondamentaux garantis par la Constitution, notamment le principe de proportionnalité. Mais tel devrait être aussi le cas si l'initiative était acceptée. On est donc en droit d'affirmer que le contre-projet n'est qu'une version juridiquement habillée de l'initiative. Et que les raisons de refuser l'une militent pour le rejet de l'autre (DP 1878 [6]).

On ne peut jamais avoir de certitude avant un scrutin, mais l'initiative de l'UDC a de très fortes chances d'être approuvée par le peuple et les cantons. Est-il dès lors indifférent que ce soit l'initiative ou le contre-projet qui entre en vigueur?

Il faut soutenir le contre-projet, sans états d'âme

Par Jean-Daniel Delley

Le raisonnement ne peut ignorer l'état de l'opinion publique et le contexte politique. Si l'initiative l'emporte, c'est une nouvelle victoire de l'UDC. Si le contre-projet (que l'UDC combat) l'emporte, c'est un échec pour l'UDC. Le soutenir, ce n'est pas adhérer à la politique pénale erronée qu'il exprime, c'est refuser de faire le jeu de l'UDC.

Si le contre-projet est matériellement insatisfaisant, son succès signifierait symboliquement une défaite de l'UDC. Et ce succès n'est possible que si le contre-projet obtient une majorité des voix, ouvrant ainsi la voie à la question subsidiaire : préférez-vous l'initiative ou le contre-projet? Certes on peut arguer que les cautèles établies par le contre-projet – respect des principes constitutionnels – vaudraient également pour l'initiative. Mais leur application dans le cadre de la mise en oeuvre de l'initiative permettrait à l'UDC de dénoncer la trahison de la volonté populaire. Le parti nationaliste ne s'y trompe pas qui voit [7] dans le contre-projet « une tromperie perfide qui vise à empêcher les renvois de criminels ».

Dans ce scrutin, il ne s'agit pas d'exprimer d'abord des convictions profondes. Car l'expression de ces convictions, toutes justifiées qu'elles puissent être, favoriserait le triomphe d'un parti qui les méprise.

La peur n'est pas bonne conseillère

Par Alex Dépraz

Le Parlement aurait dû invalider une initiative qui ne respecte ni droits fondamentaux ni engagements internationaux. Parce qu'il avait peur que l'on crie à la censure, il a adopté un contre-projet qui se révèle un piège pour la gauche accusée de faire le lit de l'initiative si elle ne soutient pas le contre-projet. Si ce texte est accepté, l'UDC ne gagnera pas, certes, mais ses idées nauséabondes auront

triomphé: l'amalgame entre nationalité et délinquance fondé sur des statistiques douteuses [8] fera son entrée dans une Constitution qui ressemble de plus en plus à un Code pénal (DP 1868 [9]).

Ce n'est pas dans les urnes qu'il faut se laisser gouverner par la peur d'une victoire du parti de Blocher. Le double non est un vote cohérent qui permet de faire entendre une voix différente dans ce débat. Non, parce que la gauche internationaliste doit défendre la primauté des droits fondamentaux. Non, parce que les sujets distincts que sont la criminalité et l'intégration méritent d'autres réponses.

Départager initiative et contre-projet – même dans la question subsidiaire – revient à choisir entre la peste et le choléra. Laissons une droite sans cesse à la remorque de l'UDC – sur l'Europe comme sur ce sujet – assumer seule l'hypothétique défaite de la copie carbone face à l'original.

Initiative pour des impôts équitables: l'occasion de mettre hors jeu les collectivités parasites

Jean-Daniel Delley • 17 octobre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/15629

Les trois arguments des adversaires de l'initiative soumise au vote le 28 novembre sont aisément réfutables

L'argumentaire [4] des opposants à l'initiative socialiste *«Pour des impôts équitable (Stop aux abus de la concurrence fiscale)»* se révèle d'une affligeante pauvreté. Alimenté par economiesuisse [5] , il développe trois critiques distinctes dont aucune ne tient la route.

La crainte d'une augmentation générale des impôts d'abord, un argument qui peut porter. Mais en quoi le relèvement minimum du taux marginal d'imposition (22%) pour les revenus imposables supérieurs à 250'000 francs (personnes seules), respectivement 420'000 francs (familles) affecterait-il l'ensemble des contribuables helvétiques? Seuls huit cantons et demi-cantons seraient concernés pour l'ensemble de leur territoire et sept autres pour certaines communes seulement.

Pour ces cantons et pour eux seuls se poserait la question du lissage de la courbe de progression de l'imposition pour éviter un saut brutal à partir des limites de revenu fixées par l'initiative. Un lissage que par ailleurs rien n'impose.

L'atteinte au fédéralisme bien sûr, cache-sexe commode pour préserver les privilèges des nantis. Car taux minimal mis à part, les cantons et les communes restent libres de fixer leurs barèmes fiscaux. Mais c'est un coup porté à la concurrence fiscale, si profitable à la Suisse, rétorquent les opposants, la garantie d'une gestion économe des finances publiques et d'une fiscalité modérée. Les cantons et les communes qui voient fuir leurs contribuables aisés vers des lieux fiscalement plus propices apprécieront. Parce que la réalité est plus prosaïque.

Toutes les collectivités publiques n'ont pas les mêmes charges sociales, culturelles, d'infrastructures et ne sont donc pas libres de concourir dans cette course à la baisse des impôts. Pire, celles qui exercent des tâches centrales et perdent des contribuables aisés doivent maintenir si ce n'est aggraver leur pression fiscale. Et les cantons fiscalement attractifs comme ceux de Suisse centrale et orientale profitent, tels des parasites, des prestations de Zurich.

Par ailleurs, dans les collectivités à faible imposition des revenus élevés, le sort des autres contribuables n'est pas toujours rose. Les nouveaux venus aisés exercent une pression importante sur le marché immobilier; les classes moyennes et modestes y trouvent de plus en plus difficilement un logement accessible.

La troisième critique laisse pantois. L'initiative porterait un coup fatal à la place économique helvétique. Les entreprises étrangères renonceraient à s'implanter en Suisse et les réfugiés fiscaux étrangers

fuiraient notre pays. Pour se replier dans d'autres pays européens dont la charge fiscale est en général sensiblement plus lourde?

Infrastructures de réseaux en perpétuels chantiers

Yvette Jaggi • 18 octobre 2010 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/15636

Doris Leuthard nouvelle ministre des réseaux, entre les recommandations d'economiesuisse et le testament de Moritz Leuenberger avalisé par le Conseil fédéral

La Suisse, pays riche et perfectionniste, n'en finit pas de s'offrir des réseaux physiques d'infrastructure exemplaires, tant pour les transports (rail, route, aéroports) que pour l'énergie (électricité, gaz) et les télécommunications. Pour que tous ces équipements fonctionnent bien, les investissements à consentir atteignent des montants qui donnent le tournis.

Selon un récent rapport [2] du Conseil fédéral, qui présente une vue d'ensemble de l'état actuel des six réseaux d'importance nationale et la stratégie pour en assurer l'avenir, les besoins financiers d'ici 2030 dépassent les 230 milliards de francs, estimés aux prix de 2005 et hors TVA. Plus de dix milliards par an, dont environ deux tiers pour le développement et la construction, le reste pour le renouvellement et l'entretien.

Selon les réseaux ou leurs composantes, la charge financière se répartit en proportions variables entre les usagers et les contribuables, les entreprises prestataires et les collectivités publiques, Confédération en tête dans le cas du rail et des routes nationales. Les infrastructures font débat aux Chambres fédérales comme dans les parlements cantonaux et les conseils de ville. Où l'on peine autant à établir des priorités qu'à faire preuve de courage en matière de taxes et redevances, de barèmes différenciés, de charges incitatives.

Malgré les ressources éventuellement dégagées, des arbitrages s'avèrent inévitables, d'autant que les freins aux dépenses restent incompréhensiblement tirés, dans certains cantons et au niveau fédéral en tout cas. Comme si les investissements dans les infrastructures, en effet pas tous rentabilisables même à long terme, ne créaient pas de valeur économique immédiate, directe et indirecte.

Or, comme le révèle le rapport précité, ces investissements, outre qu'ils facilitent la vie des gens, des entreprises et des collectivités, vont à des réseaux qui eux-mêmes représentent une part importante du capital productif accumulé en Suisse. Le Conseil fédéral ose une première estimation, sans doute conservatrice, et chiffre à 450 milliards la valeur de remplacement des six réseaux d'infrastructure d'importance nationale. Certes pas une valeur facile à réaliser, mais un capital à entretenir pour en maintenir au moins la valeur intrinsèque et d'usage.

En outre, les dits réseaux contribuent directement à la création courante de valeur, année après année. Pour 2005, la somme s'est élevée à 28,4 milliards de francs, correspondant à 6,5% du produit intérieur brut de la Suisse et à 200'000 emplois offerts – le double si l'on prend en compte les activités extérieures au secteur des infrastructures mais qui lui sont directement liées.

Au total, les investissements consentis pour le développement et l'entretien des réseaux contribuent à l'amélioration des conditions de vie et de travail de la société comme de l'économie. Il suffit de voyager à l'étranger pour vérifier le très bon fonctionnement des réseaux d'infrastructure dans notre pays. La Suisse leur doit une part de sa compétitivité.

L'organisation faîtière economiesuisse ne s'y trompe pas. Comme le démontre son étude [3] sur la nécessité d'*«investir avec efficience»* dans les réseaux, diffusée en juin dernier et comptant 96 pages, tout comme le rapport du Conseil fédéral présenté sur le même sujet il y a tout juste un mois. Comme le confirme son

intervention à peine discrète lors de la nouvelle répartition des rôles au Conseil fédéral, en vue de glisser son vice-président à la tête du département de l'économie et Doris Leuthard, son actuelle cheffe, à la succession de Moritz Leuenberger, très bientôt ancien ministre des réseaux.

Question à beaucoup de milliards: Doris Leuthard fera-t-elle toujours prévaloir les options stratégiques du Conseil fédéral, même quand elles diffèrent des recommandations formulées par economiesuisse, comme par exemple en matière de libéralisation du service postal ou de désintégration du secteur ferroviaire?

De toute manière et sauf retournement majeur à la suite des élections nationales de l'automne 2011, les Chambres fédérales ne semblent disposées ni à ouvrir complètement le marché postal, ni encore moins à séparer les infrastructures et l'exploitation de transport ferroviaire, mettant fin au modèle CFF, bientôt unique compagnie nationale de chemin de fer entièrement intégrée et fière de le rester.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public
P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. http://www.domainepublic.ch/pages/1886#
2. http://www.uvek.admin.ch/themen/verkehr/00653/01743/index.html?lang=fr
3. http://www.economiesuisse.ch/web/fr/publications/etudes_analyses/pages/default.aspx
4. http://www.efd.admin.ch/dokumentation/zahlen/00579/00608/01394/index.html?lang=fr
5. http://www.economiesuisse.ch/web/fr/actualites/webnews/Pages/CC_Ip-fiscale.aspx
6. http://www.domainepublic.ch/articles/14824
7. http://www.svp.ch/g3.cms/s_page/80040/s_name/detailsconferencesdepresse/newsContractor_id/181/newsID/2195/newsContractor_year/2010
8. http://www.24heures.ch/actu/suisse/guerre-chiffres-autour-renvois-2010-10-12
9. http://www.domainepublic.ch/articles/11319